

le Conseil de la Cité

C o m p t e - r e n d u • m a i 2 0 1 9 • N ° 1 3 7

Le conseil municipal s'est réuni le 11 avril 2019, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Maire. Nous vous présentons ci-après le contenu des délibérations qui ont été votées par l'assemblée. Quant au compte-rendu intégral des débats, il peut être consulté en mairie, sur simple demande.

Étaient présents : M. BAROIS, **Maire** • Mme DUBOIS, M. LELONG, Mmes MARGEZ, MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, M. KOLAKOWSKI, M. DASSONVAL (jusqu'à 19h52), **Adjoints** • MM. ANDRIES, PAQUET, Mmes FAES, FONTAINE, M. DANIEL, Mme DELANOY, M. LAVERSIN, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, Mme MARLIERE, M. FLAJOLLET, Mme CREMAUX, M. EVRARD, **Conseillers Municipaux.**

Étaient excusés et représentés : Mmes DUQUENNE, DECAESTEKER, ROSIAUX, MM. CARLIER, MAYEUR, Mme COEUGNIET, M. LEBLANC, Mme DELWAULLE.

Étaient excusés : MM. DESFACHELLES, PESTKA.

Était absent : M. BAETENS.

Démocratie mode d'emploi

Toutes les propositions qui ont fait l'objet de délibération au Conseil Municipal ont été préalablement présentées et débattues dans les commissions respectives. Les différents groupes au Conseil Municipal ont des représentants dans chaque commission. Ces représentants ont la possibilité de faire des remarques, des suggestions et des propositions. Cette façon de procéder permet aux uns et aux autres d'exercer normalement leur mandat d'élu... en toute démocratie.

Les compte-rendus des conseils municipaux des 24 janvier et 12 février 2019 ont été approuvés à l'unanimité.

Délibérations budgétaires

01) Approbation des comptes de gestion 2018 établis par M. Gérard PRUVOST, trésorier municipal, (budgets ville, eau, pompes funèbres, camping municipal, lotissement ZA RD 943, lotissement ARMADA rue Philiomel)

Le Conseil,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par M. Gérard PRUVOST, trésorier municipal, accompagnés des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier municipal a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (service de l'eau potable, pompes funèbres, camping, lotissement ZA RD 943, lotissement ARMADA rue Philiomel),

Les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 pour la ville, le service de l'eau potable, les pompes funèbres, le camping, le lotissement ZA RD 943 et le lotissement ARMADA rue Philiomel, par M. Gérard PRUVOST n'appelant ni observations, ni réserves de sa part, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de les approuver.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

02a) Compte administratif 2018 – Ville

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2018 - budget ville, dressé par Monsieur le Maire, dont voici la balance générale :

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 335 978,41		2 335 978,41
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 565 111,52		6 565 111,52
014	Atténuations de produits	4 857,00		4 857,00
65	Autres charges de gestion courante	1 288 568,54		1 288 568,54
66	Charges financières	293 654,53	0,00	293 654,53
67	Charges exceptionnelles	25 021,88	14 771,02	39 792,90
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	363 013,67	363 013,67
Dépenses de fonctionnement – Total		10 513 191,88	377 784,69	10 890 976,57
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	919 061,98	0,00	919 061,98
	Total des opérations d'équipement	452 449,48		452 449,48
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		14 190,62	14 190,62
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	58 036,95	0,00	58 036,95
204	Subventions d'équipement versées	17 369,88	0,00	17 369,88
21	Immobilisations corporelles (6)	532 433,95	66 497,14	598 931,09
23	Immobilisations en cours (6)	27 794,60	0,00	27 794,60
Dépenses d'investissement – Total		2 007 146,84	80 687,76	2 087 834,60
Pour information				1 158 678,53
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FUNCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	26 240,97		26 240,97
70	Produits services, domaine et ventes div	292 882,96		292 882,96
72	<i>Production immobilisée</i>		35 449,54	35 449,54
73	Impôts et taxes	6 854 277,91		6 854 277,91
74	Dotations et participations	4 346 755,01		4 346 755,01
75	Autres produits de gestion courante	56 258,14	0,00	56 258,14
76	Produits financiers	6,00	0,00	6,00
77	Produits exceptionnels	176 642,36	14 190,62	190 832,98
78	Reprise sur amortissements et provisions	242 709,72	0,00	242 709,72
Recettes de fonctionnement – Total		11 995 773,07	49 640,16	12 045 413,23
Pour information				784 074,28
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	254 949,68	0,00	254 949,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 567 288,53		1 567 288,53
13	Subventions d'investissement	286 377,33	0,00	286 377,33
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	180,00	0,00	180,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		465,20	465,20
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	31 047,60	31 047,60
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	14 305,82	14 305,82
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		363 013,67	363 013,67
Recettes d'investissement – Total		2 108 795,54	408 832,29	2 517 627,83
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • Comptes administratifs 2018 (suite)

02b) Compte administratif 2018 – Eau potable

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2018 - budget eau potable, dressé par Monsieur le Maire, dont voici la balance générale :

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 676,00		5 676,00
68	Dot. Amortist. dépréciat° provisions	0,00	15 395,45	15 395,45
Dépenses d'exploitation – Total		5 676,00	15 395,45	21 071,45
				+
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				21 071,45
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13.	Subventions d'investissement	0,00	3 019,51	3 019,51
Dépenses d'investissement – Total		0,00	3 019,51	3 019,51
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE				3 019,51
2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 141,48		15 141,48
77	Produits exceptionnels	0,00	3 019,51	3 019,51
Recettes d'exploitation – Total		15 141,48	3 019,51	18 160,99
				+
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				25 900,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				44 060,99
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	3 165,90	0,00	3 165,90
28	Amortissement des immobilisations		15 395,45	15 395,45
Recettes d'investissement – Total		3 165,90	15 395,45	18 561,35
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				151 315,84
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				65 930,55
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				235 807,74

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • Comptes administratifs 2018 (suite)

02c) Compte administratif 2018 – Pompes Funèbres

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2018 - budget Pompes funèbres, dressé par Monsieur le Maire, dont voici la balance générale :

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	0,29		0,29
Dépenses d'exploitation – Total		0,29	0,00	0,29
				+
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				37 800,98
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				37 801,27
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE				0,00
2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	18 653,12		18 653,12
Recettes d'exploitation – Total		18 653,12	0,00	18 653,12
				+
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				18 653,12
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				0,00
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • Comptes administratifs 2018 (suite)

02d) Compte administratif 2018 – Camping municipal

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2018 - budget camping municipal, dressé par Monsieur le Maire, dont voici la balance générale :

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	118,00		118,00
65	Autres charges de gestion courante	2,34		2,34
68	Dot. Amortist. dépréciat° provisions	0,00	5 908,02	5 908,02
Dépenses d'exploitation – Total		120,34	5 908,02	6 028,36
				+
D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				6 028,36
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	12 811,60	12 811,60
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	24 576,60	0,00	24 576,60
....				
Dépenses d'investissement – Total		24 576,60	12 811,60	37 388,20
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1				57 109,18
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE				94 497,38
2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
77	Produits exceptionnels	0,00	12 811,60	12 811,60
Recettes d'exploitation – Total		0,00	12 811,60	12 811,60
				+
R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				12 811,60
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	Amortissement des immobilisations		5 908,02	5 908,02
Recettes d'investissement – Total		0,00	5 908,02	5 908,02
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				0,00
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				26 128,66
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				32 036,68

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • Comptes administratifs 2018 (suite)

02e) Compte administratif 2018 – Lotissement ZA RD 943

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2018 - budget Lotissement ZA RD943, dressé par Monsieur le Maire, dont voici la balance générale :

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		248 407,83	248 407,83
	Dépenses de fonctionnement – Total	0,00	248 407,83	248 407,83
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			406 346,88

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	248 407,83	248 407,83
	Dépenses d'investissement – Total	0,00	248 407,83	248 407,83
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			0,00

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Production stockée (ou déstockage)		248 407,83	248 407,83
	Recettes de fonctionnement – Total	0,00	248 407,83	248 407,83
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	248 407,83	248 407,83
	Recettes d'investissement – Total	0,00	248 407,83	248 407,83
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			559 356,81

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • Comptes administratifs 2018 (suite)

02f) Compte administratif 2018 – Lotissement ARMADA Rue Philiomel

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2018 - budget Armada, dressé par Monsieur le Maire, dont voici la balance générale :

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	67 888,60		67 888,60
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		630 470,36	630 470,36
Dépenses de fonctionnement – Total		67 888,60	630 470,36	698 358,96
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	698 358,97	698 358,97
Dépenses d'investissement – Total		0,00	698 358,97	698 358,97
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Production stockée (ou déstockage)		698 358,97	698 358,97
75	Autres produits de gestion courante	0,28	0,00	0,28
Recettes de fonctionnement – Total		0,28	698 358,97	698 359,25
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				193 393,27

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	630 470,36	630 470,36
Recettes d'investissement – Total		0,00	630 470,36	630 470,36
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				127 184,49

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Intervention de Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe :

"Monsieur le Maire,

Les comptes administratifs de l'exercice 2018 (ville et budgets annexes) ont été votés par :

- 25 voix POUR

- 4 élus se sont abstenus.

L'image qui se dégage de la gestion 2018, c'est la mise en œuvre d'un certain nombre d'éléments à apprécier, à prendre en considération :

- dont la maîtrise des dépenses de fonctionnement (et les services s'y sont bien employés également) ;

- une mutualisation de services qui a démarré certes mais qui doit encore s'affirmer davantage

- une mobilisation des recettes également pour accompagner les projets et actions que la ville soutient en faveur des habitants, des usagers, qui peut-on dire, fréquentent en nombre, les services mis à leur disposition dans le cadre de notre politique volontariste.

Délibérations budgétaires • Comptes administratifs 2018 (suite)

Vous avez eu ce souci d'une gestion attentive et de maîtrise des charges.

Le compte administratif 2018 reflète la continuité d'actions et de projets :

- utiles à l'éducation (y compris la réussite éducative)
- utiles à la jeunesse
- utiles au patrimoine en terme d'entretien, de modernisation (et nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire) ; de mises aux normes, d'accessibilité, de maîtrise d'énergie
- utiles à l'environnement
- utiles à la cohésion sociale
- utiles à la vie associative dont le dynamisme contribue au lien social et à l'attractivité de la commune
- la culture, le sport, la solidarité ne sont pas non plus laissés de côté, tandis que se dessinent et se concrétisent ici et là des aménagements en faveur du cadre de vie et des espaces publics urbains.

Voici Monsieur le Maire l'image qui se dégage de la gestion 2018 que je souhaitais vous rapporter."

Intervention de M. Pascal Barois, Maire :

"Une fois encore, je vous remercie de votre confiance, pour l'adoption de ces 6 comptes administratifs, sans opposition, pour la 4^{ème} année consécutive.

C'est une belle constante depuis le début du mandat qui confirme qu'au-delà de différences dans l'analyse de certaines situations ou dans l'approche de certains dossiers, nous savons travailler et décider ensemble dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Ces votes confirment, si besoin était, qu'il n'y a aucune affiliation politique partisane dans les projets de délibération présentés et donc dans la gestion municipale qui influence la vie quotidienne de nos concitoyens.

Fin 2018, sur les quelque 560 projets de délibérations soumis aux votes des élus, seulement 3% ont fait l'objet d'un vote « contre » de la part d'élus d'opposition.

Les chiffres - retracés dans les comptes administratifs - sont la traduction claire et vérifiable de choix faits dans l'intérêt de la population et du développement de la commune, malgré un contexte contraint par des choix politiques nationaux.

Les comptes administratifs successifs confirment les baisses drastiques de dotations imposées depuis plus de 10 ans.

L'exemple de l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement est significatif :

- La part « forfaitaire » est passée de 2.266.687,00 € en 2009 à 1.238.865,00 € en 2018, soit une diminution de 1.027.822,00 €.
- Sur la même période, la composante « péréquation » est passée de 192.343,00 € à 328.480,00 €, soit une évolution de 136.137,00 €.
- Enfin, la part « D.S.U. » a connu une progression de 1.190.827,00 € passant de 478.685,00 € en 2009 à 1.669.512,00 en 2018.

Ainsi, sur ces 10 dernières années, la principale dotation de l'Etat n'a progressé que d'un peu plus de 299.000,00 €, (299.142,00 € pour être précis).

Cette réalité – qui a impacté la vie municipale sur plusieurs mandats – confirme le désengagement de l'Etat dans le financement des collectivités, dont les communes.

Pour Lillers, c'est pire encore, depuis le renouvellement du mandat.

Sur la période 2014 / 2018, la D.G.F. a été réduite de 117.104,00 €, notamment suite à une baisse consécutive de 296.501,00 € en 2017.

Entre 2016 et 2017, la part forfaitaire de la D.G.F. forfaitaire est passée de 1.676.867 € à 1.243.494,00 €.

Délibérations budgétaires • Comptes administratifs 2018 (suite)

Les communes ne sont plus seulement menacées, elles sont attaquées. Certaines sont contraintes à de véritables saignées dans les politiques publiques locales ou ont recours à des variations importantes de la fiscalité.

L'état continue de se délester d'engagements dans de nombreux domaines.

Il se tourne vers les collectivités pour les inciter, voire les obliger, à se substituer à l'accomplissement des missions qui lui incombent, avec des conséquences importantes sur les finances et la vie des collectivités locales qui sont, souvent, le dernier rempart contre la déshumanisation dans une société qui continue de sombrer dans la précarité et l'appauvrissement grandissant de la population.

L'approfondissement de l'austérité, au nom de la réduction des dépenses publiques, met en difficulté les collectivités et porte aussi atteinte au pouvoir d'achat de nombre de nos concitoyens, retraités ou actifs, avec des classes moyennes qui subissent, de plein fouet, les effets des choix politiques en faveur de la finance et des marchés.

En effet, tout le monde ne met pas les mêmes objectifs sous le vocable réduction des dépenses publiques. Pour les libéraux et leurs alliés, la stratégie ne vise qu'à restreindre les champs d'intervention des services publics ... alors qu'ils sont particulièrement silencieux sur les milliards accordés sans réels contrôles.

Depuis 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi a coûté quelque 85 milliards d'euros aux finances publiques... sans effet notable en faveur de l'emploi et d'une réduction significative du chômage.

Alors que le gouvernement déclare vouloir s'attaquer à la fraude fiscale – sachant que l'évasion fiscale coûte quelque 80 milliards d'euros par an à la nation – il envisage toujours de supprimer 2.000 emplois dans les services de l'administration fiscale.

Le choix d'une société plus juste, plus solidaire, ancrée dans le progrès social, dans le respect des hommes et de l'environnement nécessite de s'affranchir de ces stratégies qui ont montré leur pertinence pour quelques milliers de personnes, dont la fortune prospère sur le développement de la pauvreté de milliards d'individus et la prolifération des pillages environnementaux.

Ce dont la société a besoin, ce qui est indispensable pour le devenir des territoires et des collectivités, ce sont des réformes justes, équitables et efficaces qui garantissent l'autonomie fiscale et les capacités d'agir, en toute transparence.

Cette perspective d'avenir reste à construire.

Etre élu, c'est faire des choix, par exemple « subir » ou « réagir » ; c'est présenter des projets, c'est prendre des décisions et en assumer les conséquences.

A notre niveau d'élus locaux, ancrés dans les réalités de notre commune et de l'intercommunalité, c'est donc avec détermination et discernement que nous continuerons à agir dans l'intérêt des Lillérois avec la volonté de mettre Lillers dans la situation la plus favorable pour « accompagner » les mutations sociétales, pour se projeter dans l'avenir même si les incertitudes du futur peuvent, parfois, être anxiogènes.

Je veux conclure ce propos en remerciant les services qui s'attachent, dans des conditions parfois difficiles, à traduire nos délibérations dans les documents comptables mais aussi pour que les services rendus soient à la hauteur des exigences, croissantes, de la population.

Cette nécessité pose bien évidemment, la question des effectifs et des moyens matériels alloués, l'organisation et la collaboration des services, l'implication de chacun dans ses missions.

Délibérations budgétaires • (suite)

03a) Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - Budget principal ville de Lillers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 938 510,94 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement : 1 185 595,30 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 752 915,64 €.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

03b) Affectation du résultat d'exploitation 2018 - Budget annexe eau potable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **22 989,54 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation à l'excédent reporté : 22 989,54 €.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

03c) Affectation du résultat d'exploitation 2018 - Budget annexe pompes funèbres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **19 148,15 €** et propose d'affecter ce résultat en déficit à reporter.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

03d) Affectation du résultat d'exploitation 2018 - Budget annexe camping

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **6 783,24 €** et propose d'affecter ce résultat à l'exécution du virement à la section d'investissement.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

03e) Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - Budget annexe lotissement ZA RD 943

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **406 346,88 €** et propose d'affecter ce résultat en déficit à reporter.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

03f) Affectation du résultat de fonctionnement 2018 - Budget annexe lotissement Armada rue Philiomel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **193 393,56 €** et propose d'affecter ce résultat à l'excédent reporté (report à nouveau créateur).

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

04) Fixation des taux d'imposition des trois taxes communales pour 2019

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2018. Il précise à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 20,66 %

- Taxe sur le foncier bâti : 42,96 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 66,73 %.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

05a) Budget Primitif 2019 – Ville

Mme Carole Dubois, 1^{ère} adjointe chargée du budget, propose au conseil de procéder à l'examen, chapitre par chapitre, de chacune des sections du projet de budget primitif. En voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 731 200,00		2 731 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 729 066,30		6 729 066,30
014	Atténuations de produits	7 500,00		7 500,00
65	Autres charges de gestion courante	1 940 200,00		1 940 200,00
66	Charges financières	296 333,25	0,00	296 333,25
67	Charges exceptionnelles	51 100,00	0,00	51 100,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	415 000,00	415 000,00
023	Virement à la section d'investissement		711 707,09	711 707,09
Dépenses de fonctionnement – Total		11 755 399,55	1 126 707,09	12 882 106,64
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				12 882 106,64
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000,00	0,00	3 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	930 500,00	0,00	930 500,00
	Total des opérations d'équipement	381 800,00		381 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	36 750,00	0,00	36 750,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	215 000,00	215 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 894 567,09	170 000,00	2 064 567,09
23	Immobilisations en cours (6)	201 200,00	0,00	201 200,00
Dépenses d'investissement – Total		3 447 817,09	385 000,00	3 832 817,09
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				728 885,30
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 561 702,39
2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	243 000,00		243 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	263 600,00		263 600,00
72	Production immobilisée		150 000,00	150 000,00
73	Impôts et taxes	6 969 650,00		6 969 650,00
74	Dotations et participations	4 279 201,00		4 279 201,00
75	Autres produits de gestion courante	53 500,00	0,00	53 500,00
77	Produits exceptionnels	170 240,00	0,00	170 240,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 979 191,00	150 000,00	12 129 191,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				752 915,64
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				12 882 106,64
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	215 000,00	0,00	215 000,00
13	Subventions d'investissement	433 400,00	0,00	433 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 340 500,00	0,00	1 340 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	215 000,00	215 000,00
23	Immobilisations en cours	0,00	20 000,00	20 000,00
28	Amortissement des immobilisations		415 000,00	415 000,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement		711 707,09	711 707,09
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 500,00		25 500,00
Recettes d'investissement – Total		2 014 400,00	1 361 707,09	3 376 107,09
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				1 185 595,30
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 561 702,39

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

05b) Budget Primitif 2019 – service eau potable

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe du Service des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des 2 sections.

En voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	23 000,00		23 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat° provisions	0,00	18 000,00	18 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		23 000,00	18 000,00	41 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	41 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	3 100,00	3 100,00
21	Immobilisations corporelles (6)	247 688,23	0,00	247 688,23
Dépenses d'investissement – Total		247 688,23	3 100,00	250 788,23

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	250 788,23
---	-------------------

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes produits fabriqués, prestations	14 910,46		14 910,46
77	Produits exceptionnels	0,00	3 100,00	3 100,00
Recettes d'exploitation – Total		14 910,46	3 100,00	18 010,46

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 989,54
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	41 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	Amortissement des immobilisations		18 000,00	18 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	18 000,00	18 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	232 788,23
--	-------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	250 788,23
---	-------------------

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

05c) Budget Primitif 2019 – Pompes funèbres

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe des Pompes funèbres dont voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	78 000,00		78 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 500,00		7 500,00
65	Autres charges de gestion courante	310,00		310,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
Dépenses d'exploitation – Total		86 310,00	0,00	86 310,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				19 148,15
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				105 458,15
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00
2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes produits fabriqués, prestations	105 458,15		105 458,15
Recettes d'exploitation – Total		105 458,15	0,00	105 458,15
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				105 458,15
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				0,00

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

05d) Budget Primitif 2019 – Camping municipal

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif au camping dont voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	1 510,00		1 510,00
66	Charges financières	100,00	0,00	100,00
68	Dot. Amortist, dépréciat* provisions	0,00	6 500,00	6 500,00
023	Virement à la section d'investissement		93 860,70	93 860,70
Dépenses d'exploitation – Total		1 610,00	100 360,70	101 970,70
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				101 970,70
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	12 900,00	12 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	25 000,00	0,00	25 000,00
Dépenses d'investissement – Total		25 000,00	12 900,00	37 900,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				62 460,70
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				100 360,70
2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Ventes produits fabriqués, prestations	82 287,46		82 287,46
77	Produits exceptionnels	0,00	12 900,00	12 900,00
Recettes d'exploitation – Total		82 287,46	12 900,00	95 187,46
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				6 783,24
				=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				101 970,70
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	Amortissement des immobilisations		6 500,00	6 500,00
021	Virement de la section d'exploitation		93 860,70	93 860,70
Recettes d'investissement – Total		0,00	100 360,70	100 360,70
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				+
AFFECTATION AUX COMPTES 106				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				100 360,70

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

05e) Budget Primitif 2019 – Lotissement ZA RD 943

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du de voter le budget annexe , propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif à la ZA de la RD943 dont voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		300 000,00	300 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		10,00	300 000,00	300 010,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				406 346,88
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				706 356,88
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
23	Immobilisations en cours (6)	559 356,81	0,00	559 356,81
3	Stocks	0,00	300 000,00	300 000,00
Dépenses d'investissement – Total		559 356,81	300 000,00	859 356,81
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				859 356,81
2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits services, domaine et ventes div	406 356,88		406 356,88
71	Production stockée (ou déstockage)		300 000,00	300 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		406 356,88	300 000,00	706 356,88
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				706 356,88
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	300 000,00	300 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	300 000,00	300 000,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				559 356,81
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				859 356,81

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

05f) Budget Primitif 2019 – Lotissement ARMADA rue Philiomel

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif au lotissement Armada dont voici la balance générale :

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	193 383,56		193 383,56
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		800 000,00	800 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		193 393,56	800 000,00	993 393,56
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				993 393,56
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	59 295,88	0,00	59 295,88
3...	Stocks	0,00	800 000,00	800 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		59 295,88	800 000,00	859 295,88
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				859 295,88
2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
71	Production stockée (ou déstockage)		800 000,00	800 000,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	800 000,00	800 000,00
				+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				193 393,56
				=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				993 393,56
	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
3...	Stocks	0,00	800 000,00	800 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	800 000,00	800 000,00
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				59 295,88
				+
AFFECTATION AU COMPTE 1068				0,00
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				859 295,88

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • Subventions 2019 aux associations et Stés locales (suite)

06) Subventions 2019 aux associations et sociétés locales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes (tarifs exprimés en €) :

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	<u>6.079</u>
Comité de Jumelage	2.935
Amicale du Personnel Communal	3.144
<u>FESTIVITÉS - PROTOCOLE - VIE ASSOCIATIVE</u>	<u>5.001</u>
Club Féminin du Lillérois	573
Les Poissons Rouges	340
F.L.J.E.P. Philatélie	250
F.L.J.E.P. Peinture	250
Sté Colombophile "La Revanche" d'Hurionville	153
Sté de Chasse Manqueville/Ham en Artois	153
Sté de Chasse Hurionville	153
Sté de Chasse de Rieux	153
Sté de Chasse de la Flandrie	153
Sté de Chasse du Nord-Ouest	153
Club des Amis Réunis	148
Handi Loisirs	128
Les Ch'tis de Rieux	126
Club Scientifique et Radioamateurs d'Artois-Lys	124
Ecritoir d'Artois	120
Union des radio clubs	120
Moto Club Les Baroudeurs de Lillers	non rendu
La Scyrendale	120
La Joyeuse troupe de production	120
<u>Comités de quartier</u>	
Les Ch'tis de Rieux	432
<u>Sociétés patriotiques</u>	
Comité de liaison Sociétés Patriotiques	401
U.A.C.V.G.	289
1095 ^{ème} Section des Médailleurs Militaires	212
Souvenir Français	210
Ligue des Anciens Portugais Lillers et environs	120
<u>ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ</u>	<u>0</u>
A.P.C.L.	non rendu
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Lillérois	non rendu
<u>AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ</u>	<u>4.854</u>
Association des familles du Lillérois	non rendu
Secours Populaire Français	1.083
Club des Handicapés UDMH	477
Mutilés du Travail	non rendu

Délibérations budgétaires • Subventions 2019 aux associations et Stés locales (suite)

Amicale des Donneurs de Sang Lillérois	363
Donneurs de Sang Ham/Manqueville	104
Action éducative Béthune	non rendu
Mouvement National "Vie Libre"	115
C.A.T. Isbergues	non rendu
Police Public Jeunesse, Ville Vie Vacances	non rendu
Loisirs, Créations du Lillérois	226
A.P.E.I.	141
A.P.F.	non rendu
Restaurants du Cœur	141
En avant les cheveux d'argent	121
Le Petit Plus	121
Foyer de l'amitié de Rieux	1.010
Club des Anciens d'Hurionville	952

CULTURE **30.260**

Harmonie Fanien	20.343
AAEEMMF	285
Fanfare "l'Indépendante" de Rieux	5.625
ALJ	3.608
Les amis de la Galerie César	144
Les Organotes	134
ATM (Artists Talents Management)	non rendu
Jeunesses Musicales de France	121

SPORTS **69.536**

Football club de Lillers	17.191
A.S.L. Natation	10.080
C.C.M.L.	3.548
Pétanque Club du Mensecq	3.041
Sté Javelots "les Voltigeurs" Hurionville	363
Les Archers de St Sébastien	1.441
La Plume Lilléroise Javelot	1.828
Gym du matin	320
Gym du soir	380
Gym des P'tits Tonics	1.030
Judo Club Lillérois	6.535
Karaté Shotokan du Lillérois	1.903
Rallye sport 2000	155
Basket club lillérois	13.919
Badminton les Fous du volant	557
Yoga 100% pour moi	122
Tennis	1.344
Tennis de table	415

Délibérations budgétaires • Subventions 2019 aux associations et Stés locales

Volley Lillers	3.349
Team Cycliste du Cœur	120
C.C.M.L. (convention)	1.895
Courses cyclistes de quartier (Hurionville)	sur facture
Courses cyclistes de quartier (Lillers)	sur facture

ENSEIGNEMENT **25.172,60**

DDEN	192
Convention Ecole privée	19.902,60
PEP 62	145
USEP Ecole Perrault	non rendu
Comité de Gestion Lycée A. France	3.960
La Prévention routière	208
ADATEEP 62	38
APEL École St Joseph	124
OCCE École A. Delehayé	123
OCCE École R. Desnos	non rendu
OCCE École J. Brel	120
APE Les Sources	120
Les petits écoliers de Rieux	120
Les p'tits loups d'Hurionville	120
OCCE École Les Moulins	non rendu

URBANISME, DÉVELOPPEMENT LOCAL **720**

Conseil Citoyen de Lillers	720
----------------------------	-----

→ **Voté à l'unanimité**

07) Cadeaux de Noël aux enfants du personnel communal et du CCAS

Monsieur le Maire propose de fixer le montant alloué pour les cadeaux de Noël aux enfants du personnel communal et du CCAS, au titre de l'année 2019, comme suit :

Enfants nés en 2005, 2006, 2007	45 €
Enfants nés en 2008, 2009, 2010	35 €
Enfants nés en 2011, 2012 , 2013	30 €
Enfants nés en 2014, 2015, 2016	25 €
Enfants nés en 2017, 2018, 2019	20 €

Les personnes concernées sont : les enfants des agents titulaires ou stagiaires en voie de titularisation, les agents en contrat aidé, en activité au 1er novembre, les auxiliaires ayant effectué au cours des 10 premiers mois de l'année, un volume de 200 heures de travail.

La liste définitive des personnes bénéficiaires sera arrêtée à la date du 1^{er} novembre 2019..

→ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires • Aide à l'accession à la propriété (suite)

08) Instauration d'un dispositif expérimental d'aides à l'accession à la propriété

Par délibération I.07 en date du 24 janvier 2019, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur l'arrêt de projet du PLH de l'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Conformément aux principes de structuration prescrits par le SCOT de l'Artois, la commune de LILLERS est identifiée en tant que pôle urbain secondaire de l'agglomération. A ce titre, elle souhaite affirmer et consolider sa centralité, notamment par la poursuite du développement d'une offre d'habitat neuf, dans le respect des objectifs fixés par le PLH.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'Etat, via l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, oriente ses aides en faveur des propriétaires bailleurs sous condition d'un conventionnement ainsi que des propriétaires occupants selon leurs catégories de ressources. La communauté d'agglomération pilote, quant à elle, le dispositif d'aides à la réalisation de logements sociaux, tant pour la construction neuve que pour les opérations de réhabilitation visant notamment l'efficacité énergétique.

En complément des aides susmentionnées, Monsieur le Maire propose l'instauration d'un dispositif expérimental, axé sur la clause générale de compétence de la commune, dédié à la relance du marché en accession à la propriété et destiné à se substituer à la « prime communale à la construction » qui avait été instaurée en 1978 en remplacement de la prise en charge des frais de branchement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur le Maire expose et soumet à l'avis des membres du Conseil Municipal les modalités de ce nouveau dispositif :

TERRITOIRE CONCERNE

Ensemble du territoire communal de LILLERS

ELIGIBILITE

Toute personne physique qui se porte acquéreur de sa résidence principale, en accession à la première propriété. Remplissent la condition de première propriété les personnes physiques qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours de deux dernières années précédant l'émission de l'offre de prêt.

Sont par conséquent non éligibles au dispositif les bailleurs publics et privés, les propriétaires investissant dans le neuf ou l'ancien qui poursuivent un objectif de mise en location, les personnes morales de droit public, de droit privé et de droit mixte ainsi que les propriétaires de résidences secondaires.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Construction d'une habitation neuve ou acquisition d'une habitation dans le neuf ou l'ancien, dédiée à résidence principale c'est-à-dire au logement d'habitation effectif du contribuable.
- Durée minimale d'occupation de la RP : 3 ans, sauf situation exceptionnelle liée à une rupture familiale ou professionnelle.
- Conditions de ressources : sans.
- Dans le cas d'une construction ou d'une acquisition dans le neuf : montant global de l'opération (terrain + habitation à construire ou à acquérir + frais notariés) plafonné à 2 200 € HT / m² habitable.
- Dans le cas d'une acquisition dans l'ancien : montant global de l'opération (habitation à acquérir + frais notariés) plafonné à 1 500 € HT / m² habitable.

Délibérations budgétaires • Aide à l'accession à la propriété (suite)

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'amélioration du bien acquis peuvent être subventionnés au titre des dispositifs de l'agglomération ou de l'ANAH, sous conditions et que l'aide de la commune est cumulable avec les subventions des partenaires institutionnels.

NATURE DE L'AIDE

L'aide consiste en une aide financière directe, destinée aux personnes physiques, sous la forme d'une subvention forfaitaire de 3000 € (trois mille euros), versée par la commune de LILLERS au bénéficiaire, si les conditions et justificatifs listés ci-après sont remplis.

BUDGET GLOBAL ET DUREE DU DISPOSITIF

Le dispositif d'aide est institué à titre expérimental pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Le budget annuel global du dispositif est de 60 000 € (soixante mille euros), soit pour 20 dossiers maximum. Afin d'éviter les conséquences d'un effet de seuil, Monsieur le Maire propose que ce dispositif soit applicable rétroactivement à compter du 1er janvier 2019.

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE

- Dossier de demande d'aide dûment complété et visé.
- Copie du livret de famille
- Facture justifiant la domiciliation, de moins de 3 mois.
- En cas de construction, par le demandeur :
 - a) Récépissé de demande de « Permis de Construire ».
 - b) Attestation notariée justifiant d'une « promesse de vente » sur un terrain situé à LILLERS.
 - c) Copie du contrat de construction de l'habitation.

OU

- En cas d'acquisition en vente achevée ou Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) à un Promoteur-Constructeur, d'un bien immobilier neuf :
 - a) Copie du « Contrat préliminaire à la vente de l'habitation », régularisé entre le Promoteur-Constructeur et le demandeur de l'aide.
 - b) Situation de l'immeuble sur la commune de LILLERS (adresse de l'acquisition projetée).

OU

- En cas d'acquisition dans l'ancien :
 - a) Attestation notariée justifiant d'une « promesse de vente » du bien immobilier sur la commune de LILLERS.
 - b) Situation de l'immeuble sur la commune de LILLERS (adresse de l'acquisition projetée).

MODALITES DE DEBLOCAGE DES FONDs / PIECES A FOURNIR

L'aide accordée par la collectivité sera consignée chez le notaire désigné pour préparer les contrats sous la forme authentique pour le compte de ses clients, en tant que juriste investi d'une mission d'autorité publique.

- En cas de construction par le demandeur :
 - a) Copie de l'offre de prêt bancaire.
 - b) Convocation chez le notaire, pour la signature de l'acte authentique d'acquisition du terrain.
 - c) Relevé bancaire du notaire pour le virement direct de la subvention.
- En cas d'acquisition d'une résidence principale en vente achevée ou en VEFA, à un Promoteur-

Délibérations budgétaires • (suite)

Constructeur et en cas d'acquisition d'une résidence principale dans l'ancien :

- a) Copie de l'offre de prêt bancaire.
- b) Convocation chez le notaire, pour la signature de l'acte authentique de vente de l'habitation.
- c) Relevé bancaire du notaire pour le virement direct de la subvention.

- Dans tous les cas :

Attestation sur l'honneur du demandeur, confirmant que son projet de construction ou d'acquisition a pour objectif unique sa résidence principale. Dans le cas contraire et quelle qu'en soit la raison, la commune de LILLERS se réserve le droit de demander le remboursement intégral de l'aide forfaitaire, pendant un délai de trois années à compter du versement de la subvention chez le notaire. Cette clause de remboursement devra figurer au sein de l'acte notarié.

GOVERNANCE DU DISPOSITIF

Une commission extra-municipale sera créée. Cette instance aura pour mission d'étudier la composition des dossiers de demande d'aide, les conditions d'éligibilité des demandeurs et de statuer sur l'octroi ou le refus de l'aide sollicitée.

Monsieur le Maire sera président de la commission.

En cas de litiges, les membres de la commission se réservent la possibilité de faire appel à toutes personnes dont la présence s'avèrerait utile à leurs résolutions.

EVALUATION DU DISPOSITIF

A l'issue de la première année pleine de mise en œuvre du dispositif expérimental, un bilan sera réalisé et aura pour finalité d'envisager sa reconduction dans des conditions identiques ou amendées. Tout ajustement des modalités d'attribution de l'aide forfaitaire sera effectué sur nouvelle décision de l'assemblée délibérante.

Indicateurs d'évaluation, non exhaustifs :

- Indicateurs quantitatifs : nombre de dossiers déposés, situation des projets de construction et d'acquisition (périphérie, centre-ville, QPV...), origine des primo-accédants, montant global des aides forfaitaires octroyées.
- Indicateurs qualitatifs : cohérence du dispositif avec les objectifs du PLH, perspectives d'évolution du marché en accession sur le territoire communal, évolution du statut d'occupation, impact de l'aide communale sur la décision du demandeur, complémentarité du dispositif avec ceux de l'EPCI et de l'ANAH.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis des commissions « Développement Local Urbanisme Commerce Artisanat » et « Budgets Culture Administration Générale », réunies en date des 21 mars 2019 et 1^{er} avril 2019,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- D'ACTER la mise en œuvre du dispositif expérimental tel qu'exposé ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2019.
- DE L'AUTORISER à intervenir à la signature de tous les documents s'y rapportant.
- DE L'AUTORISER à inscrire les crédits correspondants en section de fonctionnement du Budget Primitif N+1.
- DE L'AUTORISER à promouvoir l'existence de ce nouveau dispositif de développement de l'habitat au profit des primo-accédants, par tous moyens ou supports de communication jugés utiles à cet effet.

Monsieur le maire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

→ **Voté à l'unanimité**

Délibérations budgétaires • (suite)

09) Projet de centre administratif - site Notre Dame place de l'Eglise. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Par délibération I-04 en date du 28 décembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé d'approuver le recours au Bail Emphytéotique Administratif pour le projet de construction de centre administratif sur le site de l'ancienne institution Notre Dame, à l'issue de sa requalification par l'EPF Nord Pas-de-Calais et d'engager la procédure de mise en concurrence appropriée.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des éléments et avancées suivants :

- La finalité de l'opération est de rassembler les services administratifs municipaux actuellement dispersés dans des locaux ne répondant pas aux normes d'accessibilité et dont certains d'entre eux sont occupés à titre onéreux.
- L'étude de capacité et de faisabilité a démontré la viabilité de l'opération en termes de surfaces réinvestissables.
- Dans le cadre de la recherche d'éligibilité au FCTVA sur les dépenses d'investissement de l'opération, un rapport d'évaluation préalable a été réalisé et proposait de recourir au BEA, permettant à la personne publique de faire réaliser par une personne privée la construction et la location du centre administratif portant une dépendance du domaine communal, de le louer, avec retour à propriétés communales en fin de bail.
- Au terme d'une procédure restreinte, la candidature de CDC HABITAT, a été retenue le 25 juillet 2016.
- La réalisation de l'opération d'archéologie préventive sur le périmètre du projet est en cours de planification avec l'opérateur désigné.
- La déconstruction des superstructures de l'ancienne école est intervenue entre Avril et Octobre 2018, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF Nord Pas-de-Calais, missionné pour le portage foncier et la requalification du site au nom et pour le compte de la collectivité.

A ce jour, le dossier de consultation, qui permettra d'inviter le candidat à remettre son offre, est en cours d'élaboration et comprend les dossiers suivants :

- un programme technique détaillé exposant la présentation de l'opération et ses contraintes physiques, urbaines, architecturales, patrimoniales, règlementaires et techniques.
- des fiches typologiques des bureaux qui viendront compléter le PTD sur les attendus et spécificités fonctionnelles.
- un programme environnemental qui a pour finalité de mettre en place des outils permettant de mesurer le niveau de performance à atteindre pour chacune des 14 cibles que compte la démarche HQE.
- un programme de maintenance, gros entretien / renouvellement à imputer au candidat emphytéote sur la durée du bail.
- un règlement de consultation pour déterminer les différentes phases de la procédure de passation du contrat ainsi que leurs modalités.
- un projet de BEA (Bail Emphytéotique Administratif) et de CMD (Convention de Mise à Disposition) comprenant les principes généraux liés à la construction de l'ouvrage, les clauses financières, les modalités de remise des biens et des installations ainsi que les clauses diverses de contrôle, de sanctions, de fin de contrat et de publicité foncière.
- des cadres de réponse économique-financiers à renseigner par le candidat afin de disposer d'un récapitulatif des données financières, des dépenses d'investissement, de préfinancement et d'amortissement.

Délibérations budgétaires • **Projet de centre administratif, fonds de concours (suite)**

Monsieur le Maire rappelle que la mise au point du contrat avec le candidat emphytéote restera subordonnée à une double condition, indépendantes de la procédure en cours :

1. L'obtention d'un rapport de diagnostic d'archéologie préventive autorisant la commune à entreprendre les travaux qu'elle projette sur le terrain d'assiette.
2. La justification de la propriété pleine et entière de l'assiette foncière du projet par la commune, à l'issue de la régularisation authentique d'un acte de cession, par l'EPF Nord Pas-de-Calais.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération soutient l'intervention de ses communes membres dans les domaines qui ne relèvent pas d'une de ses compétences statutaires mais qui concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire.

Ce soutien s'effectue sous la forme de fonds de concours dont les modalités diffèrent selon le nombre d'habitants et le taux d'intervention selon la situation de la commune au regard d'un indice calculé chaque année sur la base du potentiel financier par habitant, de l'effort fiscal ainsi que du revenu moyen par habitant.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'avis des commissions « Développement Local Urbanisme Commerce Artisanat » et « Budgets Culture Administration Générale », réunies en date des 21 mars 2019 et 1er avril 2019,

Considérant que le projet de construction d'un centre administratif relève des opérations visant à améliorer un service public, Considérant que le taux d'intervention pour Lillers peut être fixé à 35% du montant HT des dépenses éligibles, plafonnées à 700 000 € HT,

Considérant que ce taux d'intervention peut être majoré de 5% en faveur des opérations situées en quartier prioritaire de la politique de la ville,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane, pour le cofinancement du projet de construction du centre administratif, au taux de 40% et sur la base d'une dépense subventionnable de 700 000 € HT.
- d'adresser, à l'appui de la demande, un dossier technique présentant l'opération ainsi que les résultats de la consultation engagée auprès du candidat emphytéote,
- de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention d'attribution de fonds de concours et de tout document s'y rapportant..

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations générales

01) Projet de Centre administratif - Site Notre Dame, place de l'Eglise - Convention pour la réalisation d'une opération de diagnostic d'archéologie préventive

Par délibération I-04 en date du 28 décembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à régulariser une convention relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive sur le site de l'ancienne école Notre Dame sis place de l'Eglise à Lillers.

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement avait fait l'objet d'une saisine anticipée dès le 28 mai 2015, sur la base des études de définition et de faisabilité ainsi que d'un diagnostic patrimonial.

A l'issue, un arrêté de prescription de diagnostic avait été notifié le 5 novembre 2015, par Monsieur le Préfet de Région, afin de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation de vestiges archéologiques éventuellement présents et de déterminer, si besoin, le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

En application des articles R 523-29 et R 523-30 du Code du Patrimoine, le diagnostic prescrit sera réalisé par le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Vu le Code du Patrimoine, Livre V, Vu l'arrêté préfectoral portant prescription du diagnostic archéologique, n°15/166, Vu la notification d'attribution de diagnostic du 17 novembre 2015, Vu la décision préfectorale n°2015-166-02 portant désignation du responsable scientifique du diagnostic d'archéologie préventive,

Considérant la caducité de la convention de réalisation du diagnostic, régularisée le 30 août 2018, en raison d'une procédure d'expertise structurelle d'un immeuble riverain, initiée par l'EPF Nord Pas-de-Calais et dont les conclusions sont attendues pour le 24 avril 2019,

Vu l'avis des commissions « Développement Local Urbanisme Commerce Artisanat » et « Budgets Culture Administration Générale », réunies les 21 mars et 1er avril 2019,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir à la signature d'une nouvelle convention pour la réalisation d'une opération de diagnostic d'archéologie préventive, avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais ainsi que tout document s'y rapportant.

Monsieur le maire dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019.

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 4 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

02) Dénomination de rue

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la voie située rue de la Chapelle qui rejoint la rue d'Artois et desservant plusieurs entreprises de la zone d'activité de RIEUX ne porte pas de nom.

Afin que ces entreprises soient desservies par la fibre, il serait souhaitable d'attribuer un nom à cette voie.

Monsieur le Maire propose de dénommer cette voie « rue des Arbrisseaux ».

→ **Voté à l'unanimité**

Communications du Maire

01) Projet de construction d'une unité de méthanisation

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 janvier 2018, je vous informais du projet de construction d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune, sur un site limitrophe de la commune de Ham-en-Artois.

Ce projet, porté par des investisseurs locaux, accompagné par les services de la chambre d'agriculture et instruit par les services de l'Etat, arrive à une nouvelle phase de la procédure. En effet, le dossier relatif à ce projet sera mis à la disposition de la population.

La consultation de l'ensemble des documents sera possible, du 23 avril au 23 mai, au service urbanisme, aux horaires d'ouverture au public. Pendant cette même période, la mise à disposition d'un registre permettra aux administrés de formuler d'éventuelles remarques ou appréciations relatives à ce projet.

Le conseil municipal, qui devrait se réunir le 06 juin prochain, aura à émettre un avis sur ce même projet.

Cette communication sera relayée sur la page « Facebook » de la ville, dès demain, et figurera au compte rendu du présent conseil.

02) Article 55 de la loi S.R.U.

Par courrier en date du 21 décembre 2018, courrier reçu le 2 janvier 2019, Monsieur le Préfet a informé la collectivité que - suite à un inventaire contradictoire - le nombre de logements sociaux répertoriés sur la commune est de 959 soit un taux de 22,69 %.

Les logements sociaux recensés, sont ceux repris au titre de l'article 55 de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, loi adoptée le 13 décembre 2000 et modifiée par la loi du 27 janvier 2017, dite « Loi Egalité et Citoyenneté ».

Le pourcentage étant supérieur à 20%, la commune respecte la loi et n'est donc pas redevable d'un prélèvement annuel proportionnel au potentiel financier et au déficit de logements par rapport à l'objectif légal.

Une précision qui a son importance, les logements répertoriés sont ceux appartenant aux bailleurs publics et ceux qui sont la propriété de certains particuliers, qui ont passé une convention avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat. Un certain nombre de logements mis en location ne figurent donc pas dans cet inventaire élaboré par les services de l'Etat et envoyé à la commune pour vérification et validation. Il faut, malheureusement, constater que l'état de certains de ces logements, non inventoriés, justifie pleinement la mise en place de diverses procédures, dont le permis de louer.

Le sujet du logement étant un sujet sensible, aux multiples répercussions et aux nombreuses interprétations, il me paraît essentiel de souligner la volonté de la municipalité et de l'agglomération de prendre, à bras le corps, ce dossier du « mal logement ».

Le dernier conseil communautaire a adopté la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général, qui conforte les dispositifs existants, notamment pour aider les propriétaires à améliorer la qualité de l'habitat, notamment sous l'aspect des économies d'énergie.